Les bilatérales en otages de la campagne électorale : un débat parlementaire qui ne renforce nullement la position des négociateurs suisses

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (2015)

Heft 2078

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1017321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Les bilatérales en otages de la campagne électorale

Un débat parlementaire qui ne renforce nullement la position des négociateurs suisses

Jean-Daniel Delley - 10 mai 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27575

Lors de sa brève session extraordinaire, le Conseil national a adopté deux motions portant sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne. Un exercice qui n'a guère apporté de clarté dans un dossier complexe.

Première motion, le groupe UDC a voulu faire entériner quatre points que le Conseil fédéral est prié de communiquer à Bruxelles et de défendre «avec viqueur»:

- 1. La Suisse est un Etat indépendant qui ne désire pas adhérer à l'Union européenne.
- Si la Suisse entretient des relations contractuelles avec l'UE pour faciliter l'accès réciproque aux marchés, elle n'est pas membre du marché intérieur et ne désire pas le devenir.
- La Suisse ne conclura aucun accord susceptible de restreindre sa souveraineté: pas de reprise automatique du droit européen et pas de soumission à la juridiction de l'UE ou de l'EEE.
- La demande d'adhésion à l'UE n'a plus de raison d'être.

Le gouvernement a accepté cette motion d'autant plus facilement que ces quatre points, adoptés par la commission des affaires extérieures du National en octobre 2013, figurent dans le mandat de négociation qu'il a fixé en décembre 2013, avalisé par les commissions des deux Conseils. Alors pourquoi ce rappel maintenant? D'autant que l'UDC s'était opposée au mandat de négociation, n'y voyant qu'une tentative sournoise d'adhérer à l'UE.

En reprenant des exigences figurant dans le mandat de négociation sous prétexte de renforcer la position de négociation de la Suisse, elle exprime en réalité sa méfiance à l'égard du Conseil fédéral, soupçonné de piloter une adhésion rampante à l'UE.

Aux dires du conseiller fédéral Burkhalter, les négociations sur la question institutionnelle sont aujourd'hui bien avancées. L'agitation entretenue par l'UDC, avec l'appui du parti libéral-radical et d'une majorité du PDC, ne va en rien faciliter l'avancement d'une négociation dont les résultats seront de toute façon soumis à l'approbation du Parlement et du peuple.

Par ailleurs, depuis l'adoption de l'initiative «contre l'immigration de masse», le dossier institutionnel n'est plus prioritaire. C'est maintenant le dossier de la libre circulation qu'il s'agit de résoudre. Une entreprise déjà suffisamment complexe pour ne pas seriner à l'intention de Bruxelles des exigences qu'elle connaît bien.

A moins que l'UDC mise sur un échec complet des négociations et une rupture avec l'UE.

C'est bien ce scénario de la rupture que poursuit l'UDC lorsque ses députés rejettent la deuxième motion, celle du groupe socialiste enjoignant au Conseil fédéral de «proposer au Parlement les dispositions législatives nécessaires au maintien, au développement et à la consolidation» de nos relations avec l'UE. Car il faudra bien trancher le nœud gordien que constituent l'initiative de l'UDC et la libre circulation. Bien sûr que le Conseil fédéral tirera les conséquences des négociations sur ce sujet avec l'UE. Et tout porte à croire, au vu de la position intransigeante de Bruxelles, que la Suisse devra choisir entre contingents et libre circulation. C'est pourquoi le Conseil fédéral a également accepté cette motion, suivi là aussi par une majorité du Conseil national.

Pour l'UDC au contraire, le choix a déjà été fait le 9 février 2014. Il n'y a donc rien à préparer. Les libéraux-radicaux, qui avaient appuyé l'UDC dans son opération «enfonçons les portes ouvertes», se sont à nouveau retrouvés aux côtés des nationalistes sous prétexte que la motion socialiste... enfonçait des portes ouvertes.

Au final, ce mini-débat qui n'en fut pas un a montré un Parlement profondément désuni et surtout préoccupé par les échéances électorales, au moment où la Suisse se trouve en position délicate. Pas de quoi renforcer la position de nos négociateurs.

Service civil: protéger l'école ou l'armée?

L'effectif des civilistes augmente, mais pas les affectations possibles

Albert Tille - 11 mai 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27581

D'accord sur l'ensemble, mais en supprimant l'essentiel.
C'est, pour faire court, le sort qu'a réservé le Conseil national à la modification de la loi sur le service civil proposée par le Conseil fédéral. Avec cette révision, il s'agissait de répondre à la multiplication du nombre des civilistes: ils étaient 1'600 en 2008, pour passer à 6'770 l'année suivante.

Rappel. Jusqu'en 1995, les objecteurs de conscience qui refusaient l'armée allaient en prison. L'introduction d'un service civil a mis fin à ce qui était devenu un Sonderfall dans le monde occidental. Mais pour déroger à l'obligation de servir dans l'armée, qui demeurait la règle, l'objecteur devait non seulement déposer une demande et se soumettre à un service d'une durée équivalente à 1,5 fois celle du service militaire, mais il devait rendre crédible son conflit de conscience en passant un rigoureux examen écrit et oral. La procédure était longue et impliquait un appareil administratif coûteux. Le conseiller national évangélique Studer a demandé, avec

succès, de renoncer à ce contestable sondage des âmes en se contentant de la «preuve par l'acte». En agissant, en acceptant de faire un service d'une durée plus longue que celle du service militaire, l'objecteur apporte une preuve suffisante de la solidité de sa conviction. Le Parlement a dit clairement oui en 2008 à la révision de la loi et le référendum n'a pas été demandé.

L'abandon de la procédure d'examen au profit de la seule preuve par l'acte a eu un effet manifeste sur le nombre des civilistes. Cela a ébranlé certains partisans de la réforme. Les interventions se sont multipliées pour que le service civil ne soit pas «un libre service comme à la Migros». Proposition a été faite d'allonger à 1,8 fois la durée du service civil et de réduire drastiquement les périodes ou l'objecteur peut déposer sa demande. Interpellé, le Conseil fédéral s'est fendu de trois rapports sur les effets de la preuve par l'acte. C'est en se basant sur le conclusion du dernier d'entre eux que le Conseil fédéral propose de

retoucher la loi.

Pour le gouvernement, les effectifs de l'armée ne sont pas mis en danger. Pas question donc de freiner le nombre des civilistes. Le Conseil national se range à cet avis. Si on limitait l'accès au service civil, les réfractaires à l'armée auraient recours à l'exemption au service militaire pour des raisons médicales. Ce que l'on appelle la «voie bleue», quasi inexistante autrefois, représente aujourd'hui plus de 20% des conscrits.

Mais l'attrait du service civil pourrait à terme poser le problème de l'emploi des réfractaires à l'armée. Chaque nouvelle année de recrutement apporte de nouveaux civilistes qui viennent s'ajouter à ceux qui n'ont pas terminé leurs obligations. En 2013, ils étaient ainsi 33'000 et ont effectué 1,3 million de jours de service. Ils sont affectés à des activités diverses: sociales, de protection de la nature, d'aide au développement, en cas de catastrophe, à l'agriculture.

Pour répondre à l'augmentation de l'effectif des